

PREIXAN

INFOS

JUIN 2013, N° 106

www.preixan.com



EDITO

À compter du lundi 8 juillet, l'entreprise CAZAL effectuera la réfection du chemin de la Condamine. Cette opération consiste à refaire la chaussée, mettre en place des bordures et réaliser un trottoir.

Ces gros travaux vont créer une gêne pour les riverains de ce quartier. Cette voie sera impraticable pendant plusieurs jours.

Un accès est possible pour les services de secours (pompiers, ambulances,...) par le chemin du Baylou et le chemin du Vignié.

Les habitants qui doivent emprunter le chemin de la Condamine pour quitter ou rejoindre leur domicile sont invités à laisser leur voiture sur le terrain côté cimetière ou le long de la RD 211.

Je suis conscient des désagréments que vont occasionner ces travaux, mais ils sont nécessaires et il n'y a pas d'autre issue acceptable.

Amicalement.

Daniel Barcelo, Maire de Preixan.

AGENDA ...

- **Dès le lundi 8 juillet 2013** : réfection de la voirie « Chemin de la Condamine »
- **Samedi 13 juillet 2013** : Tour de table du Comité des Fêtes de Preixan
- **Mardi 16 juillet 2013 à 18h** : Date limite d'inscription au repas du samedi 20 au soir de la Fête locale
- **Vendredi 19 et samedi 20 juillet 2013** : Fête locale de Preixan organisée par le Comité des Fêtes
- **Du 5 au 17 août 2013** : Fermeture pour congés du salon « Cindy Coiffure »
- **Tous les lundis de l'été** : soirées au boulodrome avec le club de pétanque de Preixan
- **Tous les vendredis de l'été** : Soirées « Tapas » au restaurant « Le Relais de Preixan »

Prochain "Preixan Infos" fin août

bon été à tous !

Informations municipales

COMMUNIQUÉS

RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN - JEUNES NÉS EN 1997

Tous les jeunes gens, filles et garçons nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1997, ont l'obligation de se faire recenser dès leur date anniversaire et avant le 30 septembre 2013 au secrétariat de mairie.

RÉGLEMENTATION SUR L'EMPLOI DU FEU

Si votre activité professionnelle ou privée vous conduit à utiliser le feu à proximité d'Espaces Naturels Combustibles (ENC : bois, forêts, plantations, reboisements, landes, friches, maquis et garrigues ainsi que haies, bords de rivière, fossés et tertres recouverts de végétation s'ils sont attenants à l'une des huit formations précitées), prenez connaissance des mesures réglementaires en vigueur. Elles vous aideront à maîtriser les risques du feu et à éviter de lourdes sanctions.

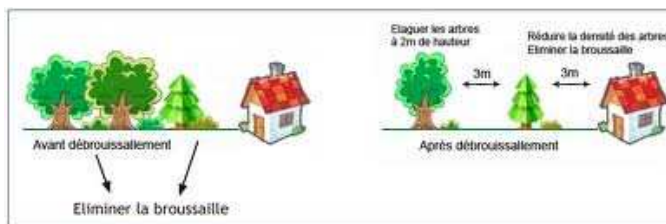
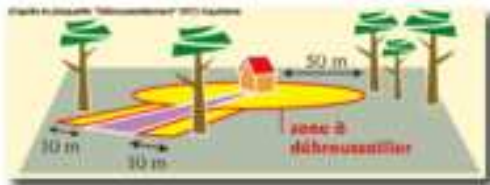
- **VOUS N'ÊTES NI PROPRIÉTAIRE, NI AYANT DROIT D'UN TERRAIN**, tout emploi du feu est strictement interdit quelque soit la saison.
- **VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OU AYANT DROIT D'UN TERRAIN** :
 - Vous vous situez **À PLUS DE 200 mètres d'ENC**, cette réglementation ne vous concerne pas mais prenez toutes vos précautions. Tout emploi de feu est autorisé y compris le tir de feu d'artifice sous réserve que des particules en ignition n'atteignent pas des ENC par trajectoire directe ou par dérive et sous réserve des réglementations spécifiques.
Le vent, la sécheresse peuvent accroître les risques d'incendie tout comme la proximité de lignes électriques ou de voies de circulation.
 - Vous vous situez **À MOINS DE 200 mètres et/ou à l'intérieur d'ENC** :

	du 16 octobre au 14 mai	du 15 mai au 15 octobre
Incinération des végétaux coupés	Déclaration en Mairie ⁽¹⁾	—
Incinération des végétaux sur pied	Autorisation de la DDAF ⁽¹⁾ (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)	—
Emploi des barbecues privés	Soumis à conditions ⁽²⁾	Soumis à conditions ⁽²⁾
Tir de feux d'artifices	—	—

(1) formulaires et renseignements en Mairie.

(2) le barbecue doit être au centre d'une aire incombustible de 10 mètres au sein d'une zone débroussaillée d'un rayon de 50 mètres et à moins de 10 mètres d'une construction viabilisée. Une prise d'eau doit être à proximité et le barbecue doit être sous surveillance constante.

- ✎ Si votre propriété est en zone urbaine du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.), vous avez l'obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle avec ou sans installation construite.
- ✎ Si votre propriété est en zone non urbaine du P.L.U., vous avez l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de vos installations, ainsi que sur 10 mètres de part et d'autres des voies privées donnant accès à ces installations, y compris sur les fonds voisins. Dans ce cas, l'autorisation doit être sollicitée par écrit auprès du propriétaire.



Preixan d'hier et d'aujourd'hui

avec Joël Vidal

Le Faubourg d'autrefois

Avant de quitter le Conseil Municipal au printemps prochain, je voudrais évoquer le quartier qui m'a vu naître et auquel je demeure très attaché : Le Faubourg.

Je ne connais pas l'acte de fondation de ce lieu mais je vais faire un retour en arrière avant que le XX^{ème} siècle pointe son nez, au temps de mes arrière-grands-parents.

Dans le langage courant, le mot « faubourg » signifie hors du bourg, hors du château-fort.

Le Faubourg de Preixan existe depuis toujours, sous le village, en bordure de l'ancienne route nationale.

À la fin du XIX^{ème}, le faubourg était composé de dix maisons. Dans une grande majorité, ces habitants étaient originaires du village et leurs familles vivaient autrefois autour du château-fort.

Un jour, la surpopulation dans les parages du château fit que quelques-uns décidèrent d'en partir pour construire plus loin une nouvelle demeure.

Ces dix maisons existent toujours, même si les noms de famille ont changé :

- La famille CANTALOU, viticulteurs (Maison Carrié-Alard)
- La famille MAYNADIÉ, charron (Maison Combes-Valette)
- La famille VERDALE, viticulteurs (Maison Louis Bonnet)
- La famille PUGET, artisan plâtrier (Maison Pierre Bonnet)
- La famille MAYNADIER, viticulteurs (leurs 2 maisons étaient occupées par leurs salariés)
- La famille ORMIÈRES, maraîcher et arboriculteur (Maison Brigitte Ortega et Joël Vidal)
- La famille VILLAC, artisan plâtrier (Maison Jean-Luc Villac)
- La famille MARTIGNOLES, charron (Maison Vidal-Cassignol)
- La famille SOUBIRA, charpentier (Maison Joncourt, Nota).

Avant la construction de la maison Ormières, le sol était la propriété de la famille Vidal, cafetiers dans la Grand'Rue. Lors des moissons, les paysans venaient y battre le blé au fléau. C'était la première aire de dépiquage.

Le Faubourg, qui était un écart, possédait jusqu'à la révolution française un prieuré qui était dédié à Saint Christophe. Il était situé sur la colline au lieu-dit St Christol (Maisons Elis frères, Bonnet, Patrice Barcelo, Siège ABC). Là, vivait une communauté de moines qui avaient édifié une chapelle.

Un cimetière, qui fut sans doute un des premiers du village, s'étendait dans les lieux. Ce lieu sacré ne possède aucune trace aujourd'hui, seules les archives le mentionnent. Plus tard, la vigne prit sa place et, aujourd'hui, ce sont les constructions. Il est quand même émouvant de penser qu'à cet endroit-là, des hommes vivaient dans la prière, retirés d'un monde bruyant pour se consacrer à de nobles causes. À une époque où l'État n'apportait que très peu d'aide, la religion chrétienne s'occupait de l'intendance matérielle et spirituelle. Dans ces prieurés, les mendiants, les malades étaient reçus, alimentés et soignés. Parfois, devant la porte de la chapelle, les moines récupéraient un nouveau-né. Des mères, en situation de détresse, abandonnées par leur compagnon, n'avaient pas d'autre solution.

.../



/... À plusieurs reprises, notre village connut des épidémies de peste, là encore le prieuré de St Christol a dû être prêt à intervenir.

Ces temps-là sont lointains et aujourd'hui le Faubourg s'est agrandi. Tout au long du XX^{ème} siècle, il a gardé sa vocation artisanale avec les métiers du bâtiment, la distillerie, les entreprises de travaux agricoles, les transporteurs, les ateliers de menuiserie et de charronnage et la guinguette du « Clos fleuri » qui se côtoyaient avec les exploitations agricoles.

Aujourd'hui, quand vous traverserez le Faubourg à pied ou en voiture, vous penserez à ce passé qui n'est point visible, mais qui est enfoui et bien ancré dans le cœur de ses habitants, qui en sont fiers.

Joël Vidal

VIE LOCALE

CARNET

Catherine Alard, 53 ans, nous a quittés subitement. Elle était l'épouse de Guy Alard, viticulteur, et exerçait en qualité de médecin biologiste à Carcassonne.

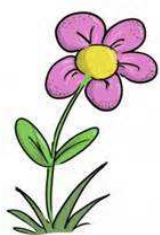
Josette Valette née Milhau, notre ancienne boulangère dans les années 50 et 60, est partie rejoindre son époux, Germain, décédé en l'an 2000.

À ces familles plongées dans la tristesse, nous présentons nos sincères condoléances.



Nous adressons toutes nos félicitations
à Mme Bernadette De Sousa née Giraud et à M. Carlos Cerqueira De Sousa
pour la naissance de leur fille, Élixa, le 11 juin 2013.

ASSOCIATION



COMITÉ DES FÊTES DE PREIXAN

Les membres du CdF vous informent
qu'un « **tour de table** » aura lieu à Preixan
le Samedi le **13 juillet 2013** dans l'après-midi.



Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

Un grand remerciement à Eddy
de la pépinière « Agrément Jardins » de Villalbe, route de Limoux,
qui nous offrira gracieusement les fleurs pour cette journée.



Agrément Jardins

PEPINIERES – ESPACES VERTS



LE COMITÉ DES FÊTES DE PREIXAN



vous invite à la Fête locale

le 19 et le 20 juillet 2013

au foyer de Preixan



**VENDREDI
19 JUILLET**



L'après-midi : 16h - 18h30

Petite sortie en **montgolfière**

(si le temps le permet et disponibilité)

à partir 19h « bus anglais à Zaza »

pizzas ou autres petits snacks à manger sur place

22h - 2h : Disco avec un DJ

**SAMEDI
20 JUILLET**



16h - 18h30 Petite sortie en **montgolfière**

(si le temps le permet et disponibilité)

Tir à la carabine, churros, crêpes

19h : **apéritif** avec tapas

et bal musette avec **Sidéral**

20h - 22h **repas** (sur inscription, voir ci-dessous)

22h30 - 2h concert avec « **Sidéral** »

Buvette

Pour une bonne organisation du repas du samedi soir,
merci de régler à l'inscription.

Inscription jusqu'au mardi 16 juillet à 18h

à l'épicerie de Preixan ou de Rouffiac

(Chèques à l'ordre du Comité des Fêtes de Preixan)

Repas du 20 juillet

Salade composée
Gambas
Fromage
Mystères
Blanquette et Café

**Pensez à amener
vos verres et couverts**

Bulletin d'inscription

NOM :

Adultes (18€/personne) Nombre : €

Enfants de 4 à 12 ans (9€/enfant) Nombre : €

Enfants de 0 à 3 ans (gratuit) Nombre : €

TOTAL :€

RESTAURANT « LE RELAIS DE PREIXAN »

Labels : « Auberges rurales et gourmandes de l'Aude »,
« Pays Cathare »,
« Qualité Tourisme, Qualité Sud de France »

Le chef, Christian FABRE, et toute son équipe vous attendent tout l'été pour passer un agréable moment gastronomique sur la terrasse panoramique avec un point de vue exceptionnel.

Il vous sera proposé :

- une cuisine du Terroir :
 - Cassoulet Maison,
 - Grillades au feu de bois (entrecôte, lapin, poisson à la plancha, selon arrivage),
- les plats du Patron :
 - Entrecôte 500 g,
 - Assiette de la mer,
 - Steak Tartare minute,
- différents menus,
- des grandes assiettes complètes :
 - Assiette du Boucher,
 - Assiette végétarienne.



Bon appétit à tous.
Le meilleur accueil vous sera réservé.

Réservations au 04.68.26.35.54

CINDY COIFFURE

*Le salon sera fermé du
5 au 17 août 2013.*

**Cindy vous souhaite
de bonnes vacances !**

Sur rendez-vous au 04.68.71.03.38

ANNONCE

Chères familles !



En tant qu'éducatrice de jeunes enfants, je propose mes services de garde et d'éveil de vos enfants.

N'hésitez pas à me contacter,
Estelle Bosch au 06.82.74.44.43.



Preixan Infos Contacts :

MERCI de communiquer vos informations à la Mairie et/ou aux adresses suivantes avant le 20 de chaque mois : josiane.armero@orange.fr et patricia.dhumez@aliceadsl.fr

Preixan Infos, Bulletin d'informations de la commune de Preixan
 Directeur de la publication : Daniel Barcelo, Maire
 Conception et rédaction : Josiane Arméro, Patricia Dhumez, Joël Vidal
 Tirage : 300 exemplaires en photocopie couleur